

Numéro 1 - 31 Janvier 2019

## **ETHANOL**

### **1- Conjoncture mondiale**

Les Etats-Unis sont le premier producteur mondial avec presque 60% de la production mondiale en 2018. La production a progressé de 17% en 5 ans.

Deuxième producteur mondial, le Brésil réalise quelque 25% de la fabrication mondiale. En revanche, en raison de la grave récession qui a affecté le pays, la production a reculé de 2% en 5 ans.

L'UE est le troisième producteur mondial : 5,3 millions de m<sup>3</sup>, en croissance de 5% en un an et de 11% sur 5 ans.

La production chinoise devrait croître de 6,5% avec 3,3 millions de m<sup>3</sup> produits. La croissance quinquennale est de 11%.

La croissance de la production de l'Inde et de la Thaïlande mérite d'être notée : celle de l'Inde a été multipliée par 5 en 5 ans. Le pays qui dispose d'une offre excédentaire de mélasse compte d'ailleurs soutenir la filière éthanol pour développer la fabrication d'éthanol issu de mélasse et de jus de canne. La production thaïlandaise a progressé de 45% sur 5 ans.

### **2- Focus Etats-Unis**

La baisse du cours de l'éthanol américain s'accroît depuis l'été 2018 en raison des tensions commerciales avec la Chine. Depuis avril 2018, la Chine a porté à 15% ses taxes à l'importation sur l'éthanol dénaturé en réaction aux barrières commerciales appliquées par les Etats-Unis sur plusieurs produits stratégiques chinois (porc, aluminium...). En septembre 2018, la Chine renchérit avec un droit de douane supplémentaire de 25% applicable sur une série de produits américains dont l'éthanol.

L'enjeu autour du RIN (numéros d'identification renouvelables) oppose les « Big Corn » (le lobbying des producteurs de biocarburants) et les « Big Oil » (le lobbying des raffineurs) aux Etats-Unis. Le RFS (Renewable Fuel Standard) exige actuellement que les raffineurs couvrent le coût du mélange du bioéthanol de maïs avec les hydrocarbures pour obtenir du biocarburant. A défaut, pour être en conformité, les raffineurs doivent acheter des crédits de mélange négociables. Il s'agit des RIN dont le prix a grimpé ces dernières années.

Le gouvernement envisage de restreindre le commerce des RIN en obligeant les raffineurs, les mélangeurs et les détaillants à vendre plus rapidement ces RIN afin d'éviter la volatilité des prix.

Le gouvernement américain a également prévu de réduire le nombre de dérogations d'exemption à payer les RIN qui existent pour les petits raffineurs (moins de 75 000 barils par jour). Ces petits raffineurs avaient apporté la preuve que la prise en charge du coût du mélange leur était insupportable. Dans les faits, le nombre de dérogations augmente, certains gros raffineurs en

bénéficiant, ce qui perturbe le bon fonctionnement de ce marché et conduit l'administration américaine à un nouveau marché.

Enfin, dès l'été 2019, l'interdiction des ventes d'E-15 sera levée et autorisée toute l'année pour favoriser l'incorporation de biocarburants. L'EPA (agence de protection de l'environnement des Etats-Unis) qui doit publier le projet de règle E-15, interdisait ces ventes estivales dans certaines régions en raison de préoccupations environnementales (qualité de l'air...) mais des études récentes ont montré que passer d'E-10 à E-15 avait peu d'impact sur la qualité de l'air. Les « Big Oil » s'opposent à cette mesure qui réduirait la part des carburants.

Néanmoins, le désaccord entre la Maison Blanche et le Sénat sur le vote du budget américain a entraîné le « Shutdown » des activités gouvernementales et la fermeture partielle de l'administration fédérale en ce début d'année 2019. Cette situation devrait retarder la publication de la règle de vente d'E-15 initialement prévue dès février 2019.

Les mandats d'incorporation pour l'année 2019 sont fixés : 19,9 milliards de gallons de biocarburants seront incorporés dont 75% d'éthanol à base de maïs.

Le taux de développement des biocarburants de nouvelle génération étant bien inférieur aux projections volontaristes qui avaient été fixées par l'*Energy Independence and Security Act* en 2007, l'EPA a annoncé qu'elle procéderait à la révision des objectifs fixés par la loi.

### **3- Focus Brésil**

Le nouveau président brésilien Jair Bolsonaro élu en octobre 2018 s'engage à maintenir le programme Renovabio – voté en décembre 2017 et destiné à réduire de 43 % les gaz à effet de serre dans les transports – dont la mise en œuvre concrète n'est pas encore précisée mais qui devait entrer en vigueur le 1er janvier 2019.

Face à la surproduction mondiale de sucre qui entraîne une chute historique des cours, le Brésil arbitre en faveur de l'éthanol depuis l'été 2018. Les cours élevés du pétrole et l'affaiblissement du Real brésilien rendent l'éthanol carburant très compétitif. Les exportations brésiliennes d'éthanol s'envolent aussi ; les Etats-Unis restent la principale destination.

En revanche, la baisse des cours des matières fossiles fin 2018 rendent la fabrication d'éthanol à partir de la canne à sucre moins attractive que celle du sucre sur la fin de l'année.

### **4- Focus Chine**

Le State development corp, société publique chinoise, ambitionne de produire 4 à 5 millions de m<sup>3</sup> d'éthanol par an au cours des 4 à 5 prochaines années. Les autorités envisagent de fixer des normes d'incorporation (10%) à partir de 2020. La politique de baisse des prix institutionnels du maïs et de réduction du niveau des stocks de maïs pourrait conduire à une production trois fois plus importante.

Les tensions commerciales avec les Etats-Unis s'intensifient : en septembre 2018, la Chine annonce des droits de douane supplémentaires jusqu'à 25% applicables sur une liste de produits américains (dont l'éthanol).

## **BIODIESEL**

### **1- Conjoncture mondiale**

L'Inde, premier importateur d'huile de palme, qui avait augmenté ses taxes à l'importation sur cette huile à l'été 2017 (pour les porter entre 44% et 54%) a également augmenté ses taxes à l'importation sur les huiles de soja, de tournesol et de colza en juin 2018 pour protéger sa production locale. Depuis décembre 2018, l'Inde a néanmoins réduit ses droits de douanes sur l'huile de palme (de 44% à 40% pour l'huile de palme brute, de 54% à 50% pour l'huile de palme raffinée), favorisant la demande d'huile de palme au dépend des autres huiles douces.

En revanche, les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis sur le soja et l'huile de soja (droit de douane chinois de 15% appliqué sur ces produits) affectent les prix des huiles de soja mais aussi d'autres huiles végétales depuis l'été 2018. Le conflit sino-américain devrait modifier la demande chinoise en huile végétale pour l'année favorisant ainsi l'huile de palme au détriment de l'huile de soja.

Les prix des esters méthyliques sur le marché européen suivent de près les oscillations des cours du gazole et des produits fossiles qui après un recul en fin d'année 2018, repartent à la hausse début 2019.

### **2- Focus Argentine**

Les exportations de biodiesel sont exclusivement tournées vers l'UE depuis la baisse des droits antisubventions de l'UE en septembre 2017 et la fermeture du marché américain à l'été 2017.

L'UE a lancé une enquête antisubventions à l'encontre du biodiesel argentin en 2018, cependant la Commission européenne a renoncé à imposer des mesures rétroactives à l'encontre du biodiesel argentin à la fin de l'année 2018.

Parallèlement, l'association des producteurs de biocarburants argentins Carbio a soumis à la Commission européenne une proposition visant à fixer un quota d'importation de biodiesel argentin régi par une formule de prix minimal pour rétablir des « conditions de concurrence équitable » pour les producteurs européens. L'accord a abouti fin janvier 2019 à l'instauration de droits antidumping sur le biodiesel argentin et une exemption à payer ces droits pour les producteurs acceptant un prix minimal et des quotas limitant l'importation qui devraient s'appliquer dès la fin du mois de février 2019.

Après la hausse de sa taxe à l'export de 15% sur le SME (l'ester méthylique d'huile de soja) en juillet 2018, l'Argentine a appliqué de nouvelles taxes à l'export notamment sur le soja et l'huile de soja dans le cadre d'un programme d'austérité visant à mettre un terme à la crise du peso. En septembre 2018, un prélèvement de 4 pesos argentins par tonne expédiée s'ajoute à ces taxes.

### **3- Focus Etats-Unis**

Les prix de l'huile de soja et du SME sont en baisse, affectés par le conflit commercial entre la Chine et les Etats-Unis avec l'augmentation des droits de douanes sur le soja dont les exportations américaines vers la Chine représentent 60% des exportations totales de soja.

La production de biodiesel américain atteint des records depuis l'été 2018 grâce à :

- L'application de lourdes taxes à l'importation de biodiesel indonésien et de biodiesel argentin en avril 2018 à des taux prohibitifs (60% à 86% pour le biodiesel argentin et 92% à 276% pour le biodiesel indonésien) encourageant la croissance de la production et de la consommation domestique.

- L'augmentation des prix du fossile qui a réduit les coûts de mélange biocarburant et rendu le biodiesel attractif par rapport au gazole. Cette tendance semble cependant s'inverser à la fin de l'année 2018 avec la baisse des cours des produits fossiles.

### **4- Focus Indonésie / Malaisie**

Les droits antidumping de l'UE sur les importations de biodiesel indonésien ont expiré depuis le 27 novembre 2018. L'UE a ouvert une enquête antisubventions à l'encontre du biodiesel indonésien en décembre 2018.

Les productions de biodiesel indonésien et malaisien devraient croître exponentiellement en 2019 (+40% par rapport à 2018 pour la production de biodiesel indonésien), résultat de leurs plans nationaux de consommation de biodiesel destinés à absorber la surproduction d'huile de palme.

La Malaisie a augmenté ses mandats d'incorporation de biodiesel de 7% à 10% depuis le 1er décembre 2018. De son côté, l'Indonésie qui a déjà introduit l'obligation d'incorporer du biodiesel à 20% dans les transports publics, a décidé de l'élargir au secteur du transport privé national.



La note de conjoncture Biocarburant est une publication de FranceAgriMer. Directeur de la publication : **Christine Avellin**.  
Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation de FranceAgriMer. L'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour et corrigées, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer de conseils personnalisés. Photos : Pixal

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex  
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)